

*Par mail*

Lausanne, le 28 novembre 2025

## **Communication publique et responsabilité professionnelle**

Monsieur le pasteur, cher Monsieur,

À la suite de la décision du Conseil exécutif de la CER de mettre un terme aux relations de travail de deux journalistes, vous avez signé une lettre ouverte qui a été adressée notamment au Conseil synodal de l'EERV.

Sans revenir sur les clarifications déjà apportées par les communiqués officiels et lors du synode des 7 et 8 novembre, le Conseil synodal exprime sa profonde préoccupation quant à la diffusion médiatique de votre lettre ouverte. Celle-ci contient non seulement des informations factuellement erronées, mais également des mises en cause personnelles visant la vice-présidente du Conseil synodal.

Un dialogue direct avec le Conseil synodal – dont les membres restent disponibles individuellement ou collectivement – aurait permis de vérifier les faits, de dissiper les malentendus et d'éviter une médiatisation dommageable pour les parties concernées et pour l'image de notre Église.

Nous rappelons que notre Code d'éthique et de conduite stipule que toute personne engagée dans l'EERV doit faire preuve de prudence lorsqu'elle s'exprime publiquement, y compris sur les réseaux sociaux, en évitant toute prise de parole polémique incompatible avec les valeurs de l'EERV. De surcroît, lorsqu'elle s'exprime à titre personnel, elle doit veiller à ce que ses positions n'apparaissent pas comme émanant de l'EERV.

Ainsi, ce rappel souhaite que la liberté d'expression chère à notre culture protestante reste compatible avec le devoir de loyauté à l'endroit de l'employeur que comporte tout contrat de travail.

En vous remerciant de l'attention que vous saurez porter à la préoccupation du Conseil synodal, nous vous présentons, Monsieur le pasteur, cher Monsieur, nos salutations fraternelles.

Au nom du Conseil synodal



Philippe Leuba  
Président



Vincent Guyaz  
Conseiller synodal en charge de l'ORH